



Conv n°GDXX/22

PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT

Entre,

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Dont le siège est fixé

Place de l'Europe – BP 458 – 39100 DOLE

Représentée par son Président Jean-Pascal FICHÈRE,

Mandaté par le Conseil Communautaire du 23 juin 2022,

D'une part,

Et

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe

BP 458 – 39109 DOLE

CEDEX

Tel 03.84.79.78.40

Fax 03.84.79.78.43

info@grand-dole.fr

www.grand-dole.fr

L'Ecole de Musique de Tavaux, Abergement-la-Ronce, Damparis

Dont le siège est fixé à TAVAU (39500), Maison de la Musique, 21 place Saint Gervais

Représentée par sa Présidente, Madame Christèle CERVANTES,

Autorisée à contracter la présente convention

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Par délibération n° GD21/18 du 15 mars 2018, la Communauté d'agglomération du Grand Dole a reconnu d'intérêt communautaire la mise en œuvre et la coordination d'une politique d'enseignement musical et de danse sur l'ensemble du territoire.

La gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) de DOLE est transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ainsi que le soutien aux écoles de musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD) et de Saint Aubin.

Dans le but de maintenir l'harmonisation des tarifs entre ces différents équipements, et notamment entre le Conservatoire à Rayonnement Départemental de DOLE (CRD) et l'Ecole de Musique de Tavaux-Abergement-Damparis (EMTAD), la Communauté d'Agglomération du Grand Dole soutient financièrement l'EMTAD par le versement d'une compensation pour l'année 2022.

Article 2 : Montant de la compensation financière pour 2022

Le montant de la compensation financière pour 2022 s'élève à 50 000 € (forfait).

Article 3 : Date d'effet de la convention

La présente convention prend effet à la date de signature par les parties.

Le versement de cette compensation financière interviendra après signature de la présente convention.

Fait à Dole, en 2 exemplaires,
le

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Dole

Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Pour l'Ecole de Musique de Tavaux, Abergement
la Ronce et Damparis,

La Présidente, Christèle CERVANTES